

ASSOCIATION FONCIERE ET PASTORALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2025 à la Mairie de Château-Ville-Vieille

Vu et APPROUVE
CAP, le 18 NOV. 2025
Direction Départementale des Terres et

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, l'Assemblée des propriétaires de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composée de 1 173 voix, dûment convoquée le six octobre, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à la mairie de Château-Ville-Vieille, sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, Président.

PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
BUFFAZ Arlette	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
VINCENT Bernard	Propriétaire	RANDU Franck	1
GUIOT Reine	Propriétaire	RANDU Franck	11
EYMEOUD Pierre	Propriétaire	MONNET Christophe	2
GORE Marie	Propriétaire	MONNET Christophe	1
GUIEU Yvette	Propriétaire	BERTHIER Romain	7
LIOUFFRE Michel	Propriétaire	BERTHIER Romain	3
CAPPEAU Guy	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
LONGUEVILLE Myriam	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
JEACOMINE Chantal	Propriétaire	MOUTTE Michel	16
BOREL Claude	Propriétaire	ALLAIS André	3
DAO CASTELLANE Eliane	Propriétaire	ALLAIS André	1
ALLAIS André	Propriétaire		5
BOURGAULT-LOEB Véronique et Sylvie	Propriétaires		2
COMMUNE DE MOLINES	Propriétaire, représentée par Mme Carole ARMANET, conseillère municipale		7
PASCAL Jackie	Propriétaire		4
TOYE Chantal et Thierry	Propriétaire	TOYE Joseph	8
HAUBER IMBERT Isabelle	Propriétaire		5
RANDU Franck	Propriétaire		42
RANDU Eric	Propriétaire	RANDU Franck	19
GUITARD Olivier	Propriétaire	RANDU Franck	1

SERRE Faustin	Propriétaire		3
THIERS Jacques	Propriétaire		1
MONNET Christophe	Propriétaire		3
BERTHIER Romain	Délégué commune CVV AFP		
MARTINET Jean-François	Propriétaire		1
MARTINET Ginette	Propriétaire	MARTINET Jean-François	7
GAMBE André	Propriétaire	MARTINET Jean-François	1
HUMBERT Roger	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		8
HUMBERT François	Propriétaire		2
MOUTTE Michel	Propriétaire et Président de l'AFP		4
COMMUNE DE CHATEAU-VILLE- VIEILLE	Propriétaire, représentée par JOUBERT Laurent - Délégué commune CVV AFP		583
TOTAL DES VOIX			756

Soit suffrages exprimés : 756 voix pour une Assemblée Générale Extraordinaire de 1 173 voix au total.

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Modification de l'Article 9 des statuts de l'AFP et proposition de calendrier.

Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de modifier l'article 9 des statuts qui concerne la composition du syndicat.

En effet depuis 2018, le collège des propriétaires n'a pas été renouvelé.

Il convient, compte tenu de la proximité des élections municipales et du renouvellement associé du collège des représentants de la commune en 2026, de se caler pour le collège des propriétaires sur un renouvellement également en 2026, dans un souci de simplification.

Le deuxième alinéa de l'Article 9 deviendrait :

« Les fonctions de syndics durent au minimum 3 ans. Après cette durée, il est procédé au renouvellement total de chaque collège tous les 6 ans pour le collège des propriétaires, qui sera le premier collège renouvelé après le premier mandat de 3 ans, et à chaque renouvellement du conseil municipal pour le collège des représentants de la commune. »

En remplacement du texte précédent qui était :

Les fonctions de syndics durent au minimum 3 ans. Après cette durée, ils sont renouvelables par moitié tous les deux ans. Lors des deux premiers renouvellements les syndics sortants sont désignés par le sort. »

Le Conseil Syndical, lors de sa réunion en date du 2/09/2025 a validé la modification de l'article 9 dans les termes exposés ci-dessus.

En résumé, le calendrier serait :

- avril/mai 2026 : désignation en Conseil Municipal des représentants de la commune (4 titulaires + 1 suppléant) ;
- mai/juin 2026, dans la continuité des élections municipales : Assemblée Générale de l'AFP avec élection, durant cette AG, des représentants des propriétaires fonciers (4 titulaires + 1 suppléant) ;
- automne 2029 : renouvellement du collège des représentants des propriétaires fonciers ;
- année 2032 : désignation en Conseil Municipal des représentants de la commune ;
- année 2035 : renouvellement du collège des représentants des propriétaires fonciers ;
- année 2038 : désignation en Conseil Municipal des représentants de la commune.

Exception faite du premier mandat de 3 ans pour les propriétaires fonciers, les mandats seront donc de 6 ans pour tous les représentants, avec renouvellement de la moitié du conseil syndical tous les 3 ans, par collège.

**Aussi, après avoir entendu l'exposé du président et après avoir délibéré,
l'Assemblée des propriétaires :**

- **APPROUVE A L'UNANIMITE la modification de l'Article 9 des statuts de l'AFP telle que proposée ;**
- **VALIDE A L'UNANIMITE le calendrier.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Président, MOUTTE Michel.
Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 20h45.

Michel Moutte
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
Mairie
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE

ASSOCIATION FONCIERE ET PASTORALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2025 à la Mairie de Château-Ville-Vieille

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, l'Assemblée des propriétaires de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composée de 1 173 voix, dûment convoquée le six octobre, s'est réunie en assemblée générale ordinaire à la mairie de Château-Ville-Vieille, sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, Président.

PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
BUFFAZ Arlette	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
VINCENT Bernard	Propriétaire	RANDU Franck	1
GUIOT Reine	Propriétaire	RANDU Franck	11
EYMOUD Pierre	Propriétaire	MONNET Christophe	2
GORE Marie	Propriétaire	MONNET Christophe	1
GUIEU Yvette	Propriétaire	BERTHIER Romain	7
LIOUFFRE Michel	Propriétaire	BERTHIER Romain	3
CAPPEAU Guy	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
LONGUEVILLE Myriam	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
JEACOMINE Chantal	Propriétaire	MOUTTE Michel	16
BOREL Claude	Propriétaire	ALLAIS André	3
DAO CASTELLANE Eliane	Propriétaire	ALLAIS André	1
ALLAIS André	Propriétaire		5
BOURGAULT-LOEB Véronique et Sylvie	Propriétaires		2
COMMUNE DE MOLINES	Propriétaire, représentée par Mme Carole ARMANET, conseillère municipale		7
PASCAL Jackie	Propriétaire		4
TOYE Chantal et Thierry	Propriétaire	TOYE Joseph	8
HAUBER IMBERT Isabelle	Propriétaire		5
RANDU Franck	Propriétaire		42
RANDU Eric	Propriétaire	RANDU Franck	19
GUITARD Olivier	Propriétaire	RANDU Franck	1
SERRE Faustin	Propriétaire		3

THIERS Jacques	Propriétaire		1
MONNET Christophe	Propriétaire		3
BERTHIER Romain	Délégué commune CVV AFP		
MARTINET Jean-François	Propriétaire		1
MARTINET Ginette	Propriétaire	MARTINET Jean-François	7
GAMBE André	Propriétaire	MARTINET Jean-François	1
HUMBERT Roger	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		8
HUMBERT François	Propriétaire		2
MOUTTE Michel	Propriétaire et Président de l'AFP		4
COMMUNE DE CHATEAU-VILLE- VIEILLE	Propriétaire, représentée par JOUBERT Laurent - Délégué commune CVV AFP		583
TOTAL DES VOIX			756

Soit suffrages exprimés : 756 voix pour une Assemblée Générale Ordinaire de 1 173 voix au total.

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport Moral du Président.
- Rapport financier.
- Approbation des comptes de l'exercice 2024.
- Présentation du budget 2025.
- Présentation du programme de travaux 2025-2026 subventionnables.
- Projet d'extension de l'AFP – 5^{ème} phase (Souliers et Sommet Bucher).
- Questions diverses.

Rapport moral du président

Alpage de Fontantie-Sommet Bucher :

- 1) Rien de particulier à signaler sur cet alpage sur lequel, au titre des subventions 2024, deux réservoirs avec flotteurs et 600 ml (mètres linéaires) de tuyau ont été achetés par l'AFP et installés par le Groupement présent sur l'alpage.

Alpage de Chalvet-L'Agrenier :

- 1) La CPP (Convention Pluriannuelle de Pâturage) a été renégociée avec le Groupement de Chalvet-l'Agrenier sur la base d'une nouvelle cartographie en tenant compte de la mise à disposition de la nouvelle cabane de l'Ouragan, et des facilités améliorées sur cet alpage. Une CPP tripartite (Groupement/ONF/AFP) a aussi été signée pour la partie parcelles forestières non pâturables à 1€ symbolique.

- 2) L'accès à la cabane de Chalvet a été repris en juillet 2025 par l'Entreprise Ch. MONNET sur le budget « CAT NAT » (Catastrophe Naturelle) de la commune. Il n'y a pas eu de problème d'accès cette année compte tenu des travaux réalisés et de la pluviométrie.
- 3) Le nouveau captage de Chalvet, réalisé l'an dernier nécessitera une adaptation de la prise d'eau pour s'affranchir des modifications de débit du torrent.
- 4) La cabane héliportable du Parc Naturel Régional du Queyras pour le Villard a été mise à disposition plus tôt cette année. L'AFP avait déposé en mars 2025 une demande de subvention pour une cabane héliportable qui aurait servi sur le Villard en début d'estive et au Col de La Crèche en septembre mais celle-ci n'a pas été retenue par la Région. A retenter pour 2026.
- 5) Projet Viticulture : la piste d'accès depuis le Villard a été tracée et sera réalisée dans les prochaines semaines, payée pour un tiers par l'AFP et pour deux tiers par Gregory SERGENT, le viticulteur, pour une plantation de 500 pieds de vigne début 2026.
- 6) Ouragan : la nouvelle cabane, opérationnelle depuis 2024 vient d'être améliorée pour un meilleur confort des berger avec réalisation par l'entreprise ALBERT Maxime Pro d'un WC extérieur, et mise en place d'un poêle par Th. TOYE et tôles de protection par R. PELISSIER. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention en mars 2025 qui pour l'instant n'a été accordée que partiellement.
- 7) Cabane du Bosquet : Comme dit l'an dernier le captage doit être refait et a également fait l'objet d'une demande de subvention en mars 2025, qui pour l'instant n'a pas été accordée. Il n'a pas encore été réalisé à cause d'un changement de norme sur la citerne alimentaire et rupture de stock en début de saison. A priori ce sera réalisé après la descente des moutons cet automne puisqu'il s'agit de la cabane principale.
- 8) Le nouveau Parc de tri après démontage de l'ancien par Le CPIE a été installé et réceptionné. Il est subventionné à 75% sur la base du programme 2024.
- 9) La zone de débroussaillement à l'Est du parc de tri avec éclaircissement de la forêt de pins a été réalisée à l'automne 2024 par le CPIE (subventionnée à 75%).
- 10) L'estive sur Chalvet s'est déroulée de manière très satisfaisante mais le couple de berger avec un enfant scolarisé en juin, septembre et octobre à Aiguilles ne reviendra pas en 2026.
- 11) L'AFP a signé une nouvelle Convention avec le GAEC Le Panier du Queyras pour le secteur du Planet pour 12 ha (surface à revoir en 2026, à la demande du GAEC).

Alpage de Péas :

- 1) La CPP a été renégociée avec le Groupement de Péas sur la base d'une nouvelle cartographie. A noter qu'à la vérification du foncier, les parcelles forestières pâturées ne sont pas (encore) dans l'emprise de l'AFP et ont donc fait l'objet d'une CPP tripartite avec la Commune et l'ONF sur le même prix à l'ha. Convention qui, là aussi, tient compte des facilités améliorées sur cet alpage (parc de tri additionnel réalisé par Emile HUMBERT et module douche-WC à la cabane du COL fait par JF MARTINET et Th. TOYE sur programme 2022 ; travaux subventionnés à 75%). Les parcelles communales concernées ont vocation à rentrer dans le périmètre de l'AFP en 2026.

- 2) Ces parcelles forestières ont fait l'objet d'une coupe en 2024 et une autre en cours qui n'ont pas trop impacté le pastoralisme. De nombreuses réunions de concertation ont été faites entre l'ONF et les bergères à ce sujet. L'exploitation se terminera le 27 Octobre.
- 3) La zone de débroussaillement (genévriers et rhododendrons) au-dessus des parcelles forestières, vers le col de La Crèche a été réalisée à l'automne 2024 par le CPIE (travaux subventionnés à 75%).
- 4) Les huisseries de la cabane principale viennent d'être changées par l'entreprise ALBERT Maxime Pro. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention à 75% en mars 2025 qui, pour l'instant n'a été accordée que partiellement. Un volet a été rajouté sur la porte de la cabane du haut pour prévenir tout acte de vandalisme.
- 5) L'estive sur Péas s'est déroulée de manière très satisfaisante et à priori les bergères de cet été reviendront en 2026.

Alpage de Souliers :

- 1) Comme dit l'an dernier l'extension sur parcelles forestières communales sur la rive droite pour 195,7416 ha a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral fin 2024. L'extension 2025 sera proposée et discutée ce jour.
- 2) Début Juillet, nous avons rencontré (André Allais, François Humbert et moi-même) Laurent Escanez, architecte, afin qu'il nous fasse une proposition de cabane neuve adossée à l'ancienne. Le Conseil Syndical s'est prononcé favorablement pour financer l'avant-projet qui sera présenté d'ici la fin de l'année et à incorporer, en fonction des orientations budgétaires 2026 sur le pastoralisme, dans les budgets communaux et AFP à venir.

Alpage de Mourre Froid :

- 1) L'AFP a signé une nouvelle Convention avec Eric Sibille pour le Secteur de Pra Comtal pour 10 ha.

Ceci solde les zones pâturables de l'AFP disponibles sur le périmètre actuel, en dehors des quartiers historiques de printemps et d'automne à disposition gratuite entre Ville-Vieille et Meyriès et sur la rive gauche du torrent de Souliers pour les bêtes de la commune.

Rapport Financier

Résultats 2024 :

Les résultats de l'exercice 2024 validés par la trésorerie font apparaître un excédent de fonctionnement de 35 381,86€ (pour un excédent de 36 018,85€ en 2023 et 74 280,52€ en 2022), un déficit d'investissement de 3 661,07€ (pour un déficit de 2 685,75€ en 2023 et un déficit de 20 609,04€ en 2022), et un déficit des restes à réaliser d'investissement de 4 139,09€ (26 409,00€ en 2023 et 862,00€ en 2022).

Le Conseil Syndical du 11/03/2025 a approuvé les comptes 2024

Budget Primitif 2025 :

Le budget 2025 est équilibré à 194 337€ (5% d'augmentation / 2024) dont 118 180€ ((20% d'augmentation / 2024) d'investissements et 76 157€ (11,4% de diminution / 2024) de fonctionnement. La partie d'excédent de fonctionnement reporté pour 2025 a été arrêtée à 7 800,16€.

Le Conseil Syndical du 11/03/2025 a validé le budget 2025 qui est présenté aujourd'hui.
Le Président demande à l'assemblée d'approuver ces comptes.

Pour information, fin d'année 2024, l'AFP avait été obligée de souscrire un emprunt de trésorerie de 35 000€ auprès du Crédit Agricole, compte tenu du retard de la Région à verser la subvention FEADER 2023 (*Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural*) de 35 269,27€ qui n'a été reçue qu'en début d'année 2025. Ce crédit a été remboursé en totalité en juillet 2025.

Travaux Subventionnables :

L'ensemble des travaux subventionnables en 2022 et 2023 a été réalisé avant fin 2024 (module douche-toilettes Péas, piste Ouragan, captage de Chalvet, extension parc de tri de Péas, voies d'eau sur la piste de Péas et Bosquet).

La région a confirmé le 25/10/2024 l'attribution d'une aide de 22 482€ au titre du FEADER (*Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural*) et la convention attributive de cette subvention a été reçue le 04/03/25 avec une date de limite de paiement au 11/07/27. Cette subvention concerne les Alpages de Sommet Bucher (réservoirs), de Chalvet (piste Ouragan et nouveau parc de tri du Bosquet), travaux subventionnés à 75%, tous réalisés à ce jour.

Pour l'année 2025, l'AFP a présenté au titre du FEADER un montant de travaux subventionnables à 75% de 47 342,93€ dont 27 256€ pour une cabane héliportable mais cette partie du dossier n'a pas été acceptée pour cette année. Pour les autres investissements, seule la partie « Europe » a été accordée sur deux dossiers en attendant le vote de l'assemblée régionale à la session d'octobre. Les améliorations des cabanes de l'Ouragan et de Péas prévues pour 2025, comme dit plus haut ont déjà été réalisées.

Extension du Périmètre de l'AFP

Le président présente le projet d'extension 2025 :

« Pour la 5^{ème} fois, nous poursuivons l'extension de l'AFP en 2025 sur la base de 7% maximum de la surface actuelle de l'Association comme la loi le permet sans engager aucun frais puisque cette procédure est exemptée d'enquête publique.

Conformément à ce qui a été discuté en Conseil Syndical et accepté par le Conseil Municipal, par délibération n° 2025-57 du 30/09/2025, l'extension du périmètre de l'AFP cette année se fera en incorporant les parcelles forestières communales des sections A, sur la rive gauche du torrent de Souliers et aussi sur la zone du lac de Roue pour un total de 185,5917 ha, suivant les cartes que je vous fais circuler ; sont également concernées, quelques parcelles au Clos de Charmanièvre non incluses dans les extensions précédentes, pour 27,1250 ha soit au total pour cette année de 212,7167 ha ; ce qui représente 6,97 % du périmètre actuel AFP qui est de 3 052,8286 ha.

Je confirme à nouveau que cette extension ne modifie en rien les droits de vote de la Commune qui restent de 583 voix.

Je vous demande donc de vous prononcer sur cet agrandissement suivant la liste des parcelles indiquées sur la délibération du Conseil Municipal de septembre 2025, qui sera jointe à ce Compte-Rendu.

Le périmètre AFP deviendra donc **3 265,5453 ha** fin 2025.

**Après avoir entendu l'exposé du président et après avoir délibéré,
l'Assemblée des propriétaires :
DECIDE A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX**

- **D'APPROUVER l'extension 2025 du périmètre de l'AFP.**
Cette extension sera validée par un arrêté préfectoral.

Cette extension permettra pour l'estive 2026, l'établissement d'une nouvelle Convention tripartite entre le Groupement du Grand Rochebrune, l'AFP et l'ONF pour l'ensemble des parcelles soumises au régime forestier.

A noter que lors de l'audit du PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) sur la commune fait en août 2025, il a été précisé que le conventionnement tripartite devient une obligation pour l'AFP (ou la commune selon la zone pâturée) afin de continuer à bénéficier pour les coupes forestières communales du label PEFC.

L'extension 2026 qui sera proposée par le Conseil Syndical au Conseil Municipal portera sur les parcelles forestières communales de Péas.

Questions diverses :

Certains membres de l'assemblée s'inquiètent à juste titre du développement très important de la pratique du VTT sur les alpages et sur divers chemins et considèrent que les tours opérateurs doivent être contrôlés pour ne pas multiplier à outrance leurs propres traces. Le Président se rapprochera de l'Office de Tourisme pour en débattre.

Le Président informe l'assemblée que le tracé du GR 58 a été modifié par les communes.
Il devient « Aiguilles-Chalvet-Meyries » puis « col de la Crèche et bergerie de Péas » avant de rejoindre « Souliers ». Suite à la deuxième coupe de bois de Péas nous proposerons l'évitement de la cabane de Péas en descendant du col de la Crèche, en passant au-dessus du parc de tri pour rejoindre le pont de bois situé à 500 m de la cabane.

La séance est levée à 22h30.

Le Président, Michel MOUTTE.

Michel Moutte
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
Mairie
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE